VENTES A L'ENCAN

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

LA Bâtisse en briques A TROIS ETAGES,

Nos 639 et 641 Rue Ste-Anne et 800 Rue Royale.

Formant l'encoignure desdites deux rues.

Succession de Veuve J. F. Langrille, No 531. Vingt-neuvième Cour Judiciaire de District, Paroisse de St Bernard.

PAR DENIS & DANZIGER — Encanteurs —Bureau No 134 rue Carondelet. — MARDI, le 1er octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Robert Bingle, juge de la susdite cour, signé le 19 août 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse en briques à trois étages connue comme les Nos 639 et 641 rue Ste Anne et 800 rue Royale maintenant occupée au rez-de-chaussée comme un magasin de café et de thé et brasserie et contenant quelques 12 chambres, vestibule avec escalier, galeries sur la façade et le côté, et plus bas décrite comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Ste Anne Dumaine et Chartres et mesurant 34 pieds, plus ou moins, de face à la rue Ste-Anne sur 54 pieds plus ou moins, de profondeur et façade à la rue Royale et formant l'encoignure des rues Ste Anne et Royale.

La propriété est bien située, seulement à petite distance de la rue du Canal et dans une excellente localité pour les affaires ou placement payant.

Conditions— Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque conventionnelle et lien de vendeur, sur la dite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès judiciaire, le transfert de la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, et l'acquéreur assumant les taxes d'Etat de 1901, au-dessus et en plus de son enchère, et payant pour les timbres du revenu des E. U. sur l'acte de vente, et faisant un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant E. J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 août—25—sept 1 8 15 22 29—oct 1

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Interdiction de Christian Thomas. No 63,367 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

En vertu de divers ordres de l'Hon. Cour Civile de District, en lieu par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile, paroisse d'Orléans, le juge Sommerville, agissant à ce moment pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, le juge Ellis étant absent en congé, l'ordre daté et signé le 2 avril 1901; en vertu d'un deuxième ordre, ledit ordre issu par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, sous la date et la signature du 20 juin 1901, et en vertu d'un troisième ordre émis par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, le juge Sommerville agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, le juge Ellis absent en congé, le dit ordre daté et signé le 22 août 1901. Les divers ordres en ceci décrits ayant été adressés à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 septembre 1901, à midi, les propriétés ci-après—

1° La buvette avec ses appartenances et applications, stock en vente, etc., récemment exploitée par Christian Thomas, interdit, à l'encoignure des rues Magazine et Septième, en cette ville.

Conditions— Le contenu de la buvette sera vendu pour du comptant. Le règlement devant être fait immédiatement après l'adjudication.

2° Cinq certaine lots de terre situé dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20 sur un devis d'arpentage fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 9 avril 1901, dans l'îlet compris entre les rues Octavia, Laurel et Annonciation et l'avenue Peters, lesdits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur 122 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales, et parallèles, excepté le lot 20, lequel forme l'encoignure des rues Octavia et Annonciation et mesurant 122 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Annonciation sur 27 pieds 8 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent formant l'encoignure des rues Magazine et Septième, dans l'îlet borné par les rues Camp et Huitième. Ledit lot mesurant 28 pieds 6 pouces de face sur la rue Magazine par 109 pieds 9 pouces de profondeur et façade sur la rue Septième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur payable à 1 et 2 ans, après date, devant être garantie d'une leurs paiements par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date jusqu'au paiement.

L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénation, confession de jugement honoraires d'avocats, transfert et livraison des polices d'assurances; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus de son enchère les taxes de ville et d'Etat pour 1901, et les frais des timbres de guerre.

Acte de vente devant être passé pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 0/0 du montant de son enchère devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Propriété foncière,
303 rue Baronne.

Plans à la Bourse.
J. B. Kesser jr. avocat pour la curatrice.
25 août—25—sept—1 8 15 22 28

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION, LAITIERS!

16 VACHES, 1 CHEVAL, 2 BIDONS A LAIT, JEUX DE HARNAIS, LOT DE MEUBLES DE MAISON.

SUCCESSION DE LOUIS DARMANA.

No——Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur— Le JEUDI, 19 septembre 1901, à 10 30 heures A. M., sur les lieux, à l'encoignure des rues Tresor et Bourbon, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre émanant de ce jour, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le ci-dessus sans limite.

Conditions—Comptant.
8 sept—8 15 19

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 732 rue Commune. VENDREDI, le 20 septembre 1901, à 10 30 heures A. M. sur les lieux No 2651 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D agissant pour l'Hon Geo. H Théard, juge de la Division E maintenant en congé. Dossier No 66,627 dans l'affaire de la succession de George Hubert Waterman, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—comptant.
11 sept—11 15 20

VENTES A L'ENCAN.

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION, Placeurs et Chercheurs de Demeures.

Pour Bons Placements dans le Troisième District.

MAGNIFIQUE

Résidence à Deux Etages

No 3110 rue N. Remparts.

MAISON DOUBLE.

Nos 3114 et 3116 rue N. Remparts.

MAISON DOUBLE.

Nos 718 et 720 rue Piété.

MAGASIN.

Nos 3303 et 3305 rue Dauphine, encoignure de la rue Piété.

Deux Maisons Doubles

Nos 730-732 et 734-736 rue Espagne, entre les rues Dauphine et Royale.

Dans l'affaire de la succession de Anna M. Bohnet.

No 64 590. — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR J. PAUL BECKER, Encanteur—Bureau 731 rue Commune. JEUDI le 3 octobre 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 15 août 1901 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. F. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci après décrites, à savoir—

1° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hempstead, Claret, Bourgogne et Louisa, comme lot A, commençant à 8 pouces près 94 de l'encoignure de la rue Claret et mesurant 32 4" de face à la rue Hempstead sur une profondeur de 93' et à une largeur dans le fond de 33' 6". La bâtisse sur laquelle propriété est connue par le No municipal 3110 rue Nord Remparts. No 3110 rue Nord Remparts contenant 4 chambres, vestibule, galerie, office, etc., au premier étage; le deuxième étage contenant 4 chambres, chambre à bain et galerie, etc; citerne, hangar, etc., dans la cour, banquette et cour pavées en ciment.

Capable de rapporter un loyer de $35 par mois.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district et l'îlet que la propriété ci-dessus décrite désigné comme lot B contigu au lot A ci-avant décrit et mesurant 29' 5" 3" de face à la rue Hempstead sur une profondeur de 95' et une largeur dans le fond de 28 3" 3", le tout d'après un devis de H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté le 5 septembre 1901. La bâtisse sur laquelle propriété est connue par les Nos municipaux 3114 et 3116 rue Nord Remparts, contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc, de chaque côté, cour et allée sur le côté pavées en briques, rapportant un loyer de $17 par mois.

3° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Dauphine, Piété et Royale, désigné par le No 2, et mesurant en mesure américaine trente deux (32) pieds deux (2) pouces et quatre (4) lignes de face sur la rue Piété par une de profondeur de cent quatorze (114) pieds un (1) pouce et six (6) lignes entre lignes parallèles d'après un plan dressé par A. De Armas, voyer et ingénieur civil, daté le 18 août 1871, une copie duquel est annexée à l'acte d'achat dudit défunt en ceci ci-après cité. Ledit lot est désigné par le No 6 sur un devis dudit lot et autre dressé par P. G. Bodenaquié, architecte, daté le 9 mai 1867 et annexé à un acte passé pardevant Jos Cuvillier, ancien notaire, le 13 mai 1867; la bâtisse sur laquelle est la propriété connue par les numéros municipaux 718 et 720 rue Piété contenant 5 chambres, office, galerie, hangar, etc., de chaque coté, banquette et allée pavées en briques; rapportant un loyer de $20 par mois.

4° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 2, borné par les rues Piété, Grands-Hommes, Désiré et Craps, ayant soixante trois (63) pieds dix (10) pouces et une (1) ligne de face à la rue Piété sur cinquante six (56) pieds de profondeur et façade à la rue Grands Hommes (ou Dauphine); formant l'encoignure des rues Piété et Grands Hommes (ou Dauphine) les bâtisses sur lesquelles sont les propriétés sont connues par les Nos municipaux 3303 et 3305 Nord Remparts. No 3303 contenant un grand magasin et entrepôt, hangar, etc., pouvant rapporter un loyer de $20 par mois. No 3305 contenant 5 chambres, galerie, citerne, hangar, etc., rapportant $10 par mois

5° Deux certains lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Dauphine, Mandeville et Royale, désignés par les lettres M et N, d'après un devis fait par P. A. D'Hémécourt, voyer, le 29 mars 1884, annexé à un acte d'achat de Gottlieb Behnet, décédé, et mesurant comme suit à savoir: Lot M mesurant trente trois (33) pieds, neuf (9) pouces de face sur la rue Espagne par soixante trois (63) pieds, onze (11) pouces et trois (3) lignes de profondeur; le lot N mesurant vingt sept (27) pieds, un (1) pouce de face sur la rue Espagne par soixante trois (63) pieds, onze (11) pouces et trois (3) lignes de profondeur, la bâtisse sur laquelle est la propriété est connue par les Nos municipaux 730, 732 et 734, 736 rue Espagne.

Nos 730 et 732 rue Espagne contenant 3 chambres au rez-de-chaussée et une chambre au premier étage, citerne, hangar, etc., de chaque côté, rapportant un loyer de $18 par mois. Nos 734 et 736 rue Espagne contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté, cour et banquette pavées en briques rapportant un loyer de $16 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, avec billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, avec lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1901 et les timbres du revenu intérieur, faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente. Actes de vente pardevant Wm Andrew Collins, notaire, aux frais des acquéreurs.

1er sept—1 8 15 22 29—oct 3

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jayme Magi.

No 59,153—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PARTAGE ENTRE LES HERITIERS.

Ventes d'actions, de Stock et Ameublements et effets de maison.

JE Aug. Huard, un encanteur en cette ville, conformément à un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, le 9 janvier 1901, et signé le 25 janvier 1901, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la dite Cour, Division D et en vertu d'un ordre sur un règlement daté le 10 juillet aussi rendu dans l'affaire ci-dessus, je vendrai aux enchères publiques, le LUNDI, 23 septembre 1901, à 11 heures A. M. à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido en cette ville, pour les actions de stock et à midi à la dernière résidence du défunt Jayme Magi No 1120 rue des Ursulines pour les ameublements et effets de maison, les propriétés personnelles ci dessous décrites à savoir:

32 actions du stock capital de la Compagnie d'Assurance des Marchands de la Nouvelle-Orléans représentées par le certificat No 117 au nom du défunt Jayme Magi, en date du 1er mars 1892. Ameublements et fournitures de maison contenus dans la dernière résidence du défunt Jayme Magi, No 1120 rue des Ursulines.

Conditions—Comptant.

AUG. HUARD, Encanteur.
12 sept—12 15 23

Succession de John W. Rowe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 63,975—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Sallie Rowe administratrice, par l'intermédiaire de Wm R. Kerr son agent et avoient de fait de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL,
Greffier.

7 sept—7 11 16

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

Marchandises non réclamées.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—

VENDREDI, le 17 septembre 1901, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, sous l'acte 85 de 1894, relatif aux marchandises non réclamées dans des entrepôts, sur les lieux connus comme l'entrepôt Viola sur la rue Tchoupitoulas, entre Julia et St-Joseph—

Un lot de douves en chêne contenant 6,000 pièces plus ou moins.

Conditions—Comptant sur les lieux.
15 sept—15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de propriétés supérieures

A l'encoignure S. O. des rues Dryades et Euterpe, en face du grand magasin d'importation de C. A. Kaufin s et fils.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 17 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu le 9 septembre 1901, signé le 13 septembre 1901, dans l'affaire de Mme George W. Moores, autorisée, vs Mme Charles L. Gillett, tutrice etc., No 65,531 du dossier, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot de terré, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Félicité et Euterpe, désigné sur le plan fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, le 31 mai 1901, par la lettre B lequel dit lot forme la partie de façade du lot original No 7 du dit îlet et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dryades sur 92 pieds 3 pouces de profondeur et façade à la rue Euterpe, et formant l'encoignure des dites deux rues.

Les améliorations comprenant une résidence en bois à deux étages, No 1701 rue Dryades, contenant environ 8 chambres, etc.

2° La confortable résidence en bois à deux étages, No 1914 rue Euterpe, dans le même district et îlet que la propriété ci dessus décrite, contenant galeries, six chambres, cour, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A, sur un plan sus dit, par Brosnan, lequel dit lot est situé dans le fond du lot désigné par la lettre B, et lequel formant partie du lot original No 7, et mesurant d'après ledit plan 35 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Euterpe, la même sur la ligne du fond, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne le séparant du lot B, et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne vers la rue Remparts. Ceci est la meilleure partie de cette grande rue d'affaires, parmi quelques-unes de nos plus vastes maisons de commerce. Soit pour résidence ou placement, cette propriété est très avantageuse pour l'acquéreur sérieux, laquelle ne se trouve pas tous les jours; comme valeur présente et en perspective, la propriété est parmi la meilleure que l'on puisse trouver.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets, ou tout comptant à l'option des acquéreurs, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant John Watt, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 sept—15 22 29—oct 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Placement sûr en un magasin et résidence en bois à deux étages.

No 1016 RUE DRYADES.

Faisant face au dépôt et parc du I. C. R. R.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI, le 19 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 12 août 1901, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de James Toole vs ses créanciers, No 45,328 du dossier, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le magasin et résidence en bois à deux étages, d'un bon rapport, No 1016 rue Dryades, contenant boutique de barbier et cinq autres chambres, cour pavée, citerne, etc., dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et l'avenue Howard. Le lot de terre mesurant 17 pieds, 3 pouces et 4 lignes de face sur la rue Dryades, 17 pieds 4 pouces dans le fond, 105 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne de côté et 104 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté opposé. L'emplacement est excellent pour affaire et résidence, un placement sûr et productif.

Conditions comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1901, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant Chas Forman, notaire, aux frais de l'acquéreur.

B. B. Forman, avocat pour le Syndic.
18 août—18 25—1 8 15 19 sept

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

Nos 1908-1910 rue Ursulines, entre les rues Roman et Prieur.

Un cottage double loué à 16 dollars par mois.

Succession du Rév. J. A. Thébault.

No 64,960 — Cour Civile de District, — Division —

MERCREDI, LE 2 OCTOBRE 1901.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur, Bureau No 846 rue Commune. En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. Ellis, juge de la Division A maintenant absent en congé, daté et signé le 26 août 1901, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, MERCREDI le 2 octobre 1901, à midi au Bureau et à la Bourse de Spear et Escoffier 813 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant et situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Roman, Prieur et St Philippe, désigné comme lot en sede l'îlet No 235 sur un devis dressé par A. de Armas, député voyer de ville, le 25 juin 1883, annexé à un inventaire de la succession de J. N. Shuster, fait par R. Bouny, ancien notaire le 18 juin 1883, et mesurant trente pieds neuf pouces de face à la rue Ursulines sur cent pieds trois pouces et six lignes de profondeur en ligne parallèle à et plus près de la rue Prieur soixante huit pieds de profondeur sur une ligne parallèle à et plus près de la rue Roman, de là trois pieds sur une ligne parallèle à la rue Ursulines et courant vers la rue Prieur, de là trente-deux pieds trois pouces et six lignes de profondeur sur une seconde ligne de profondeur courant parallèle à la rue Roman et de là vingt sept pieds neuf pouces de largeur sur la ligne du fond.

Etant la même propriété acquise par le défunt par achat de Pierre Rachou, d'après l'acte passé le 26ème jour d'août 1896, pardevant Jules F. Meunier, notaire, enregistré dans le bureau des transferts, livre 16, folio 702.

Conditions—Un tiers ou plus, ou tout comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien et privilège de vendeur et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire en cette ville et devant contenir toutes les clauses usuelles et habituelles de sécurité, les taxes pour l'année courante, 1901, devant être payées et assumées par l'acquéreur au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

1er sept—1er 8 15 22 29—oct 2

Succession de Mme A. E. Jamison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 61 259—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le second compte présenté par Samuel Jamison, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept—12 15 21

VENTES A L'ENCAN.

Bourse des Propriétés Foncières, maintenant située au No 311 de la rue Baronne.

Jas. A. Brennan et fille.

JOLI COTTAGE DOUBLE

1223-1225 Rue St-Antoine,

Entre les rues St-Claude et Marais.

Succession de Joséphine De Bergue, Veuve de Joseph Alexandre Dubespre.

Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 65,184.

IL sera vendu à l'enchère publique, le MERCREDI, 18 septembre 1901, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 31 juillet 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, faisant partie du lot No 350 de l'îlet 30, d'après le plan du nouveau faubourg Marigny, lequel îlet est maintenant désigné par le No 386 et est borné par les rues St-Antoine, St-Claude, Marais et Bagatelle et le dit lot mesurant en mesure américaine trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue St-Antoine sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur. Les améliorations comprenant le joli cottage double 1223-1225 rue St-Antoine, contenant dans la bâtisse principale deux chambres, cuisine, citerne de chaque côté, et la bâtisse dans le fond contenant une chambre de chaque côté.

Conditions— Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; la balance, s'il y en a, en billets payables en un an, garantis par lien de vendeur, hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, les taxes de 1901 devant être payées par les acquéreurs; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire aux frais des acquéreurs.

JAS A. BRENNAN ET FILLE,
Encanteurs, No 630 rue Gravier.
18 août—18 25—sept 1 15 18

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Compagnie d'Assurances

—DES—

MARCHANDS,

De la Nouvelle-Orléans.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1900

Primes reçues		
Sur risques de feu	$49.362 30	
Sur risques de marine	58 22	
Sur risques de rivières	2,799 52	
		$52,220 06
A ajouter—		
Non terminée de 1899		58,315 59
		$110,535 64
A déduire non terminée 1900		20,939 46
		$ 89,596 18
Ajouter—		
Intérêt	$4,545 64	
Loyer	8,758 25	
		13,303 29
Revenu total		$102,899 47
Déduire:		
Pertes de feu	$46,075 81	
Pertes de rivière	2,643 24	
	$48,719 05	
Primes remboursées	8,606 99	
Réassurances	5,974 01	
Taxes et licences	6,108 97	
Commissions	2,967 33	
Dépenses de Propriétés foncières	1,079 61	
Dépenses générales et salaires	15,720 39	
Total	$90,167 35	
Réservé pour pertes non payées	5,646 38	
		$ 95,813 73
Profit net		7,085 74
3 0/0 Dividende pour 1900		3,000 00
		$ 4,085 74

ACTIF.

Billets à recevoir	$ 1,634 81
Billets escomptés	14,042 82
Dû par individus pas plus de 3 mois	8,343 53
Comptant en main	6,804 80
6 actions French Opera Ass'n Ltd.	450 00
7 actions de la Provident Savings Bank	700 00
50 actions de la Citizens Bank of La.	6,200 00
10 Caddo Levee Bonds	12,100 00
3 Bons d'Etat de la Louisiane Consols	8,830 00
225 Bons à prime	9,900 00
Propriété foncière	92,000 00
	$161,065 96

PASSIF.

Fonds capital	$100,000 00	
Prime non acquise de 1900	20,939 40	
Réservé pour pertes non payées	5,646 38	
Dividendes non réclamés	529 08	
Réservé pour payer la réassurance	475 19	
Dividende pour 1900	3,000 00	
	$130,590 11	
Surplus	30,475 85	
		$161,065 96

L'état ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte transcrite des livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1901.

PAUL CAPDEVIELLE,
Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Assermenté et souscrit devant moi, notaire, ce 2me jour de février 1901.

M. C. SONIAT,
Notaire.

Un dividende de 3 0/0 sur le capital réduit de cent mille dollars ($100,000) sera payé sur demande. Les actionnaires sont requis, quand ils se présenteront pour leur dividende de porter avec eux leurs anciens certificats pour les échanger pour de nouveaux.

JULES MONTREUIL,
Secrétaire

2 —

PORTRAIT

—DE—

NAPOLEON Ier

A VENDRE—A un prix très raisonnable un portrait de grande valeur de Napoléon Ier peint à Paris, en 1835, par Colson. S'adresser à MM. Uter, No 233 rue Royale, ou à P. P. O Drawer 552. 12 mai—

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville.

STEAMER NEW CAMELIA.

Commençant le 7 septembre 1901.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Départ Pontchartrain, à la tête de la rue Champs Elysées:

Tous les jours (excepté les mercredis et les dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures p.m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 8 heures A. M.

L'eau et la lumpe le permettant.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Ol Landing, les dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. C. COYLE & CIE., Agents.
No 323 rue Carondelet, coin Union.
14 avril—

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre, Paris (France).

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M. Du quai No 42, North River, pied de la rue Morton.

L'AQUITAINE, 19 sept.
LA BRETAGNE 26 sept.
LA CHAMPAGNE, 3 oct.

Agence Générale 32, Broadway, New York
FRANK J. ORFILA,
Agent général du Sud.
213 rue Carondelet, Nouvelle Orléans, La.
PREVOST & BUISSON, Agents,
722 rue Commune.

1er fév—1 an

CROMWELL Steamship Co.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.
STEAMERS
LOUISIANA..... Mercredi, 18 sept
PROTEUS..... Mercredi, 25 sept.
COMUS..... Mercredi, 2 oct.

Partiront de leur quai à 4 p. m. du pier de la rue Toulouse.

Fret assuré sous police ouverte de la Cromwell Steamship Company à 21/100 pour cent pour New York.

Taux et connaissements directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'étranger.

Les grèements pour passagers ne peuvent être surpassés.

Aucun fret reçu sans ordre.

Pour fret ou passage s'adresser à
GEO. E. LEVERICH, Agent.
15 sept— No 213 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ANCIEN ET SUD.

EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN

Pour Montgomery, Birmingham Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No.	Arrivée	No.	Départ
1 fast line	6:30 pm	2 fast m'l.	8:00 pm
3 fast mail	7:25 am	4 limited.	9:30 am
5 limited	8:25 pm	6 fast line	7:25 am
7 Coast tous les jours (dim ex)	8:50 am	8 Coast tous les jours (dim ex)	3:20 pm
9 Coast train lundi seulement	7:45 am	10 Coast train tous les jours dim ex	4:30 pm
11 Coast train tous les jours ex dim et lun	10:40 am		
9 Dim Exc.	9:20 pm	10 Dim Exc	7:40 am
17 Mer Exc	9:45 pm	16 Mer Exc.	7:40 am

Bureau pour la vente des billets, coin St Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Votre service des chars vestibules limités de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé pour ce train. Un char restaurant y est attaché et repas sont servis en route.

Nos 4 et 1 sont des chars dortoir pour Chicago sans changement.

JOHN K. RIDGELY, Div. Pass Agent
C. L. STONE, G. P. A., Louisville, Ky.
1mars—au 31 déc

Queen and Crescent Route.

Trains Vestibules Solides.

PREND EFFET LE 19 MAI 1901.

	No 2.	No 4.	No 6.
Part de la Nlle-Orléans	7 30 p m	9:10 a m	6:00 a m
Arrive à Meridian	1:20 a m	2:40 p m	2:15 p m
Part de Meridian	1:30 a m	2:45 p m	——
Arrive à Birmingham	5:40 a m	6:45 p m	——
Chattanooga	9:40 a m	——	——
Lexington	5:15 p m	5:55 a m	——
Cincinnati	7:30 p m	8.10 a m	——
Buffalo	2:00 p m	7:30 p m	——
Part de la Nlle-Orléans	7:30 p m	9:10 a m	——
Arrive à Meridian	1:20 a m	2:45 p m	——
Part de Meridian	1:30 a m	2:45 p m	——
Arrive à St-Louis	7:32 p m	8.24 a m	——
Part De la Nlle-Orléans	7:30 p. m		
Arrive A Chattanooga	9:40 a. m		
A Knoxville	1:19 p. m		
A Bristol	5:45 p. m		
A Washington	6:53 a. m		
A Philadelphie	10:15 a. m		
A New York	12:53 p. m		

CHARS Restaurant Café. Repas à la carte

CHANGEMENT DANS LE TABLEAU DE LA ROUTE DU Q. & C.

Le et après le 19 mai, le train No 6 pour Meridian et les points intermédiaires quittera à 6:00 heures a. m.

No 4 Pan Américain Spécial, pour Meridian, Birmingham, Chattanooga, Cincinnati, Buffalo et les points intermédiaires quittera à 9:10 heures a. m. Ce train ayant des chars-dortoirs Pullman jusqu'à Cincinnati, et char-restaurant jusqu'à Chattanooga.

No 2 Limité quittera à 7:30 heures p. m.